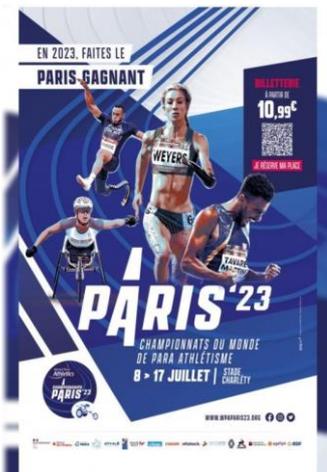




## JUILLET-AOÛT 2023

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

### PARIS 23 – PARIS-GAGNANT



Pour ce début d'année 2023, World Para Athletics a dévoilé le programme prévisionnel des Championnats du monde de para athlétisme – PARIS'23. Du 8 au 17 juillet 2023, vous aurez la chance d'assister à une cérémonie d'ouverture haute en couleurs le samedi 8 juillet, puis à toutes les épreuves, dès le dimanche 9 juillet, en présence de 1700 athlètes de 120 nations différentes.

Chaque jour de compétition est composé de deux sessions. Une session du matin, entre 9h et 12h, avec des épreuves de qualifications et quelques finales. Puis une session du soir entre 18h et 21h, avec une majorité de finales.

### « LYON : LES VELOS ELECTRIQUES ET INCLUSIFS “BENUR” POUR FAUTEUIL ROULANT SONT DESORMAIS EN LIBRE-SERVICE ET GRATUITS



Dans la ville de Lyon, vous croiserez peut-être bientôt un étrange vélo électrique baptisé Benur... Ce vélo inclusif qui a été conçu par une entreprise française l'a été à partir des besoins des utilisateurs. Il répond en effet aux besoins des personnes en situation de handicap, dispose d'une rampe d'accès, d'une marche arrière, de l'assistante électrique etc. La bonne nouvelle ?

Le Benur sera en libre-service gratuit dans la Ville des Lumières, et il pourrait bien faire parler de lui. Si cela pouvait convaincre d'autres villes, ce serait encore mieux ! Découverte.

## Le vélo électrique Benur c'est quoi ?

Entrons un peu plus dans les détails pour ce vélo inclusif... Il répond donc aux besoins des utilisateurs en situation de handicap, même s'il peut être utilisé par tout le monde. Rampe d'accès directe pour fauteuil sans aide, marche arrière, grand angle de braquage (150°), ergonomie, assistance électrique (autonomie 80 kilomètres), gabarit, tout a été pensé pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Ajoutons à ses qualités une banquette amovible, une possibilité de transporter jusqu'à 200 kilos de charge et nous avons le portrait-robot du Benur ! Sa conception lui permet également d'être aussi à l'aise sur le bitume que sur les cailloux, sable, pistes en herbe ou chemins de campagne... Et son design est très futuriste

[https://www.neozone.org/auto-moto/lyon-les-velos-electriques-et-inclusifs-benur-pour-fauteuil-roulant-sont-desormais-en-libre-service-et-gratuits/?fbclid=IwAR0ZpXyf8SQyYmXtbXMCmxYU3wReV\\_ApTVC3PTIkA91bf6vMAQIfGsGKhRM](https://www.neozone.org/auto-moto/lyon-les-velos-electriques-et-inclusifs-benur-pour-fauteuil-roulant-sont-desormais-en-libre-service-et-gratuits/?fbclid=IwAR0ZpXyf8SQyYmXtbXMCmxYU3wReV_ApTVC3PTIkA91bf6vMAQIfGsGKhRM)

## BEHANDI, UNE AGENCE DE VOYAGES DEDIEE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Vous êtes en situation de handicap et vous avez envie de voyager ? Avec ou sans accompagnement ? Seul ou en groupe ? En France ou à l'étranger ?

Il ne suffit pas de dénicher le plus bel hôtel ou la plage la plus paradisiaque mais d'adapter l'ensemble du séjour à vos besoins. Il faut avant tout vérifier l'accessibilité de tous les services : l'hébergement, l'accompagnement, les activités, le transport... Behandi est la seule agence de

voyages en France à proposer des séjours sur-mesure avec un accompagnement professionnel et salarié, le transport du lieu de votre domicile/foyer jusqu'au lieu du séjour.

### Des séjours individuels sur-mesure avec Behandi

Behandi conçoit des séjours en France ou à l'étranger, en individuel ou mini-groupe. Ce voyage est conçu à la carte et c'est au client de choisir son lieu de séjour, sa durée, les personnes qui l'accompagnent, la période ou les activités...Un programme sur-mesure ! « Notre point fort est de fournir l'ensemble de la logistique matériel et humaine pour rendre le voyage entièrement accessible. Nous l'organisons au départ du foyer/domicile avec un accompagnement personnalisé tout au long des vacances. Ce service offre une solution concrète aux personnes qui ne peuvent pas voyager seules ou ne souhaitent pas passer des semaines à préparer leur escapade. Le devis comprend l'ensemble des prestations : excursions, transports, hébergement, restauration et personnel dédié. »

### Un accompagnement de qualité avec Behandi

Behandi prend en compte toutes les contraintes, parfois lourdes : l'accessibilité des véhicules, des hébergements et des visites, la présence éventuelle d'équipements spécifiques (lits médicaux, lève-personne) et surtout, une assistance personnalisée, capable de dispenser des soins, voire de trouver des établissements de santé à proximité, de veiller au confort de l'utilisateur et d'adapter l'excursion selon sa fatigabilité. Au-delà des aspects matériels, c'est la qualité de l'accompagnateur, avec qui s'instaure une relation de confiance, qui fait la différence. Behandi propose des professionnels salariés issus du milieu médical.

## Des séjours adaptés de groupe avec Handivao

**Handivao** est une marque de Behandi qui propose des séjours adaptés pour adultes en situation de handicap, en petit groupes de 3 à 7 vacanciers avec 2 à 3 accompagnateurs en fonction du niveau d'autonomie. Des séjours sont proposés l'été et l'hiver en période de vacances scolaires, en France ou à l'étranger, avec une prise en charge directement au domicile du vacancier. Handivao crée des séjours sur-mesure tout au long de l'année. Nous réalisons des séjours pour des groupes préconstitués d'un même foyer ou association avec ou sans accompagnement. Le séjour est adapté en fonction du handicap, mais aussi de vos souhaits afin que ce séjour ressemble au mieux à vos attentes. En bref, Behandi et Handivao vous permettent de réaliser vos rêves de voyages. Votre handicap n'est pas un frein pour voyager. Voyageons ensemble.

<https://behandi.fr/>



## DECRET N° 2023-436 DU 3 JUIN 2023 : RETRAITE A PARTIR DE 55 ANS EN CAS DE HANDICAP

**Le gouvernement l'avait promis, il ne toucherait pas à l'âge de la retraite pour les assurés en situation de handicap. Pas de changement, donc ! Ce décret permet toujours un départ entre 55 et 64 ans. Mais il en assouplit en même temps les conditions :**

- En premier lieu, il abaisse le taux d'incapacité de 80 à 50 % nécessaire pour saisir la commission de rattrapage de la CARSAT/CNAV (Assurance Retraite). Elle permet, au moment du départ à la retraite pour les travailleurs qui n'ont pas les justificatifs administratifs nécessaires pour attester de leur handicap, de demander un réexamen de leurs droits et donc une reconnaissance administrative du handicap, même si, il faut bien l'avouer, ce parcours n'est pas simple. La régularisation peut alors aller jusqu'à 30 % de la durée d'assurance.
- Jusqu'à présent, la retraite anticipée pour handicap était possible à condition de justifier à la fois d'une durée d'assurance totale, c'est-à-dire un nombre minimum de trimestres validés (sans cotisation mais assimilés du fait d'une période de chômage ou d'indemnités maladie-maternité), et d'une durée d'assurance cotisée, c'est-à-dire en emploi. Désormais, seule la condition d'avoir cotisé un nombre minimal de trimestres est maintenue. La durée « cotisée » correspond à une fraction de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention du taux maximum de 50 %, et sera désormais calculée en fonction de l'année de naissance des assurés. Le système est donc plus favorable, même s'il reste très sélectif.
- A titre dérogatoire, le décret prévoit enfin la diminution de la durée d'assurance cotisée pour les générations nées à compter du 1er septembre 1961 jusqu'au 31 décembre 1972 afin de compenser la hausse du nombre de trimestres requis pour bénéficier du taux plein. Les durées d'assurances cotisées requises restent en revanche identiques à celles en vigueur avant cette nouvelle loi pour les générations 1973 et suivantes.

### Et en cas d'invalidité ?

L'âge de départ en retraite va varier selon le taux d'incapacité.

- Les victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles (AT-MP) qui ont un taux d'incapacité permanente de 20 % et plus pourront partir à 60 ans, comme c'est le cas jusqu'à présent. Il y a suppression de la condition liée à la nature des lésions.

- Ceux ayant un taux compris entre 10 et 19 % vont, à l'inverse, devoir poursuivre deux ans de plus ; ils partiront alors à 62 ans (soit deux ans avant l'âge légal pour tous qui passe donc à 64 ans). En contrepartie, maigre « avancée », la durée d'exposition à des facteurs de risques professionnels pour bénéficier de cette retraite anticipée passe de 17 ans à au moins 5 ans, ce qui va permettre d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

### Départ anticipé pour inaptitude

La réforme introduit un nouveau dispositif de départ anticipé pour les assurés reconnus inaptes au travail ou justifiant d'une incapacité permanente au moins égale à 50 %. À compter du 1er septembre 2023, ils peuvent bénéficier d'un départ à taux plein à 62 ans même s'ils ne remplissent pas la condition de durée de trimestres cotisés. Attention, le terme « à taux plein » est piégeant et ne veut pas dire « avec une retraite pleine ». D'une manière générale, pour ceux qui n'ont pas validé tous leurs trimestres, la retraite est réduite de deux façons : via la décote (soit une réduction de 1,25 % par trimestre manquant, dans la limite de 20) ET la proratisation. Ce texte de loi précise donc que la personne pourra partir avec le taux de pension retraite maximum de 50 %, et donc sans décote. « MAIS », il subira tout de même la deuxième « ponction » au prorata du nombre de trimestres validés.

Par exemple, pour celui qui a validé 150 trimestres alors qu'il lui en fallait 166 ; le calcul suivant est appliqué :  $150 / 166$  ; autrement dit, la pension de retraite est réduite à 90,4 %.

Donc, pour résumer, les personnes inaptes qui prennent leur retraite à 62 ans en ayant validé moins de trimestres que la durée d'assurance requise subiront toujours la proratisation mais plus la décote. Elles seraient ainsi près de 100 000 à pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif chaque année.

### Incapacité pour les indépendants

Le dispositif de retraite pour incapacité permanente est aussi aménagé, en permettant notamment aux travailleurs indépendants ayant souscrit à l'assurance volontaire individuelle AT/MP d'y accéder.

### Demande d'annulation de la pension

Ce texte permet enfin à certains assurés qui sont contraints de décaler leur départ en retraite à cause de cette réforme de demander une annulation de leur pension ou de leur demande de pension. Ils peuvent le faire à partir du 5 juin et jusqu'au 31 octobre 2023 et non dans un délai de deux mois après la publication du texte comme l'envisageait le projet de décret. Sont concernés ceux qui ont demandé leur pension avant le 1er septembre 2023 et dont la retraite prend effet à cette date.

## LE CONGRÈS “NOUVELLE ÈRE” EST DE RETOUR POUR METTRE EN AVANT LES AIDANTS



“Nouvelle Ère” organise son septième congrès le 18 septembre prochain à Lyon au sein de l’Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, de 13h30 à 20h, plusieurs activités seront proposées pour valoriser les aidants en tant que valeur sûre de notre société.

En effet, en France, on estime que **plus de 11 millions** de personnes sont des aidants familiaux, **soit 1 Français sur 6** et à l’horizon 2030, cela concernera 1 français sur 4. On remarque donc que leur contribution est considérable pour la société. De plus, selon l’étude Share, leurs services représenteraient une économie de 11 milliards d’euros par an, il est donc très important de reconnaître leur travail.

Seulement, encore aujourd'hui, les aidants restent souvent invisibles, non reconnus et non valorisés alors qu'ils produisent un travail inestimable, celui d'accompagner les personnes. Dans cette vision, l'association Nouvelle ère veut, une nouvelle fois, organiser un congrès pour réfléchir ensemble sur leur statut, leur reconnaissance et leur valorisation.

<https://handirect.fr/le-congres-nouvelle-ere-est-de-retour-pour-mettre-en-avant-les-aidants/>

<https://handirect.fr/application-ami-pour-soulage-les-aidants-et-assister-les-aides/>

<https://www.congresnouvelleere.com/>

## DE BELLES IDEES POUR LES VACANCES...



Un guide tourisme national consacré aux personnes handicapées (moteurs, auditifs, visuels et mentaux), qui s'avère aussi utile aux personnes dont la mobilité est momentanément changée, comme les parents de jeunes enfants... Dans une première partie, ce guide livre informations et conseils d'ordre général (coordonnées des associations et acteurs touristiques concernés, notions de droit, assurances, label...), tandis qu'une seconde partie, déclinée par région, recense les bonnes adresses en matière de tourisme (transport, sites touristiques accessibles, hôtels et restaurants, activités sportives de loisirs...).

[https://boutique.petitfute.com/handitourisme-2023.html?utm\\_source=echange&utm\\_medium=cpc&utm\\_campaign=handitourisme2023](https://boutique.petitfute.com/handitourisme-2023.html?utm_source=echange&utm_medium=cpc&utm_campaign=handitourisme2023)



L'ouvrage de Victor Rodrigues retrace la vie riche en rebondissements de l'auteur portugais, diagnostiqué infirme moteur cérébral (IMC) dès la naissance.

Issu d'une famille assez pauvre, Victor Rodrigues est né à Chaves au Portugal, le 4 février 1962. Dans « Manquerait plus que je fasse la gueule ! », il raconte qu'à la naissance, son cordon ombilical s'est enroulé autour de son cou, ce qui lui a laissé des séquelles à vie. Quelques mois plus tard, il est diagnostiqué infirme moteur cérébral (IMC), il se retrouve donc avec de lourds troubles moteurs. Les médecins ne lui avaient alors accordé que sept ans d'espérance de vie.

### Immigration vers la France

À l'âge de huit ans, il immigré avec ses parents en direction de la France. Ici, de nombreux enseignants, éducateurs et autres l'ont pris en charge et l'ont aidé. Victor a pu ainsi développer au mieux ses dispositions mentales, ses relations avec les autres et son ouverture intellectuelle. Dans son ouvrage « Manquerait plus que je fasse la gueule ! », Victor Rodrigues nous raconte la manière dont il a su prendre son indépendance au fil des années. Il est maintenant titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit des collectivités locales. Il a aussi réussi à obtenir son permis de conduire, non sans difficulté. Victor assure aujourd'hui une fonction de bibliothécaire principal au sein d'une collectivité locale et est propriétaire de sa maison. Dans ce livre, l'auteur témoigne de son combat contre le handicap, de ses expériences et ses réflexions qui l'ont poussé à devenir qui il est aujourd'hui à 60 ans. Édité par [Un Point C'est Tout](http://UnPointCestTout.com), cet ouvrage est mis en vente en librairie au prix de 20 euros.

# EXCELLENTE VACANCES A TOUTES ET A TOUS



Ont participé à ce numéro :

**Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND**

**Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD**

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

Contact : [contact@handicapenergie.fr](mailto:contact@handicapenergie.fr)

*Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.*

## Nos Partenaires

